

Pour accéder directement
au compte-rendu d'une
intervention,
CLIQUEZ
dessus !



COMPTE-RENDU

Colloque du 20 novembre 2018

Laïcité : de l'enfant au citoyen

13h30. Accueil



14h00. Ouverture du colloque

SOMMAIRE
CLIQUABLE !



14h15. La laïcité à l'école : quelle pédagogie laïque
dans un établissement scolaire aujourd'hui ?



Retour sur l'enquête du CNAL 2017-2018 ;
La laïcité à l'épreuve des fractures scolaire, sociale et culturelle

Jean-Paul Delahaye, président du CNAL



15h00. Quelle pédagogie pour quelle citoyenneté ?

Approches, mises en œuvre qui assurent la liberté de conscience.

Philippe Meirieu



15h45. Comment fait-on vivre la laïcité dans les établissements scolaires ?

L'importance du sentiment d'appartenance à son établissement

Eric Debarbieux



16h30. Questions aux intervenants

17h00. Clôture du colloque

OUVERTURE DU COLLOQUE

Ouverture du colloque par Sandrine Sirvent

Enseignante en SEGPA, membre du CDAL, militante au SE UNSA, à l'UNSA Education et à l'UNSA

En parlant de laïcité, de pédagogie et de conditions de travail, ce colloque est le point d'orgue de ce que mène le SE UNSA depuis des années à destination de l'Ecole publique, des enfants et des enseignant·e·s, notamment grâce à des stages sur les pédagogies coopératives ou sur l'éducation relationnelle.

Aujourd'hui, c'est à travers le Comité d'Action Laïque, avec les ami·e·s du SE UNSA : FCPE, DDEN, Fédération Audoise d'œuvres laïques, UNSA Education, qui partagent la même conception de la laïcité, transférable dans et hors les murs de l'école.

L'article 1^{er} de la loi 1905 indique : « La République assure la liberté de conscience ». A l'occasion de la journée mondiale des Droits de l'Enfant, il s'agit de réfléchir, au-delà du concept de laïcité, à son application et à des pistes pour faire vivre la laïcité en classe, à l'échelle d'une école ou d'un établissement.

Présentation du CDAL/CNAL par Céline Rigo

Professeur d'Histoire-Géographie, précédente secrétaire générale du CNAL

Le CDAL est la déclinaison départementale du CNAL : Comité National d'Action Laïque.

Il s'agit d'un collectif réunissant la Ligue de l'enseignement, les DDEN, l'UNSA Education et la FCPE.

Le CNAL a pour secrétaire général Rémy Sirvent, secrétaire national du SE UNSA « Laïcité, école et société », et possède une présidence tournante entre les membres du collectif ; cette année elle est occupée par les DDEN.

Son objectif est de promouvoir et défendre l'Ecole publique laïque et de lutter contre le financement des écoles privées par l'Etat.

On observe actuellement une perte de repères en ce qui concerne la laïcité ; comprendre le principe de laïcité et le mettre en pratique est très difficile, faute notamment de formation, et d'interprétation claire des débats politiques et médiatiques.

Il est urgent de transmettre les valeurs de la laïcité par nos expert·e·s d'aujourd'hui, et de travailler à l'émancipation des consciences par l'Ecole grâce à des formations, colloques, rapports, expertises, analyses.

Intervention de Chloë Danillon

Conseillère départementale, vice-présidente de la commission « Démocratie et participation citoyenne »

La laïcité est la condition essentielle pour que notre devise vive. Garantir l'Etat et la religion comme deux entités distinctes est nécessaire pour laisser à chaque citoyen la liberté de croire ou ne pas croire ; c'est le ciment de notre pacte citoyen.

Pourtant, en termes de laïcité, les raccourcis et les approximations sont de mise à l'heure actuelle.

C'est pourquoi défendre les valeurs de la République constitue un combat de tous les instants, pour lequel les professeurs se trouvent en première ligne, en délivrant un enseignement digne de ces valeurs et en s'engageant dans ce travail quotidien, comme peuvent en attester les passionné·e·s, les militant·e·s de la laïcité qui sont présent·e·s à ce colloque.

QUELLE PEDAGOGIE LAÏQUE DANS UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE AUJOURD'HUI ?

par Jean-Paul Delahaye

Présentation de Jean-Paul Delahaye par Céline Rigo

Professeur d'Histoire-Géographie, devenu Inspecteur de l'Education Nationale en charge du premier degré et de l'illettrisme, directeur d'Ecole Normale ayant participé à la mise en place des IUFM, Inspecteur d'académie et directeur des services départementaux de l'Education, Inspecteur général de l'Education nationale chargé de mission au cabinet de Jack Lang pour les questions de violences, d'Education prioritaire et de lutte contre l'exclusion et la grande pauvreté, conseiller spécial de Vincent Peillon, DGESCO (directeur général de l'enseignement scolaire), titulaire d'un doctorat en sciences de l'Education.

Auteur du rapport sur la [Grande pauvreté et réussite scolaire](#) en 2015, et de l'enquête « La laïcité à l'école : les enseignants ont la parole » menée par le CNAL qu'il présidait l'an dernier et révélée lors du [colloque](#) du CNAL en juin 2018.

La laïcité à l'épreuve des fractures scolaire, sociale et culturelle par J.-P. Delahaye

Cette dernière enquête a donné la parole à 1000 enseignant·e·s au travers d'un sondage IFOP réalisé dans différents environnements : rural, urbain, ZEP, ... dans le but de prendre la mesure de la mise en pratique de la laïcité à l'école.

Il ressort de cette étude 5 constats :

1. Le climat autour de la laïcité est globalement apaisé

L'Ecole met en application le principe de laïcité, ne combat pas les religions mais les tient à distance ; la loi de 2014 est bien appliquée.

9% des enseignant·e·s déclarent le climat tendu, 91% plutôt apaisé.

Il y a certes des difficultés, mais on parle rarement des réussites dans l'Education Nationale, dont cette enquête permet de rendre compte au travers du travail des enseignant·e·s au quotidien.

Une question de l'enquête consistait à définir la laïcité au travers de différentes valeurs ou principes : la liberté, la neutralité et le vivre ensemble y ont bien été associés de façon majoritaire. En revanche, l'absence de religieux dans l'espace public a fortement été relevé, à tort. La tolérance également, vue comme « l'acceptation un brin dédaigneuse de la différence de l'autre », s'éloigne du principe de laïcité, tandis que la liberté religieuse n'en constitue qu'une simple composante. Enfin, la laïcité n'est évidemment ni un synonyme d'athéisme, ni un principe mis en œuvre par la République pour combattre les religions.

Seule une laïcité bien comprise est une laïcité bien transmise. Pourtant, les difficultés des enseignant·e·s à définir la laïcité apparaissent ici ; elles peuvent être expliquées par plusieurs facteurs :

→ L'absence de formation ;

→ Les approximations des paroles politiques et médiatiques véhiculant une définition floue de la laïcité :

Dans la loi de 2005 il est inscrit : « Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'Ecole de faire partager aux élèves les valeurs de la République ». Vincent Peillon a ajouté dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation du 8 juillet 2013 : « Le service public de l'Education fait acquérir à **tous** les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité ».

L'ensemble de la société est en mal d'intégration et doit se saisir du principe de laïcité. L'Ecole et la société doivent agir ensemble afin de mettre en place des outils pour sauvegarder les valeurs de la République qui sont en danger.

La *Charte de la laïcité* définit la laïcité comme la **possibilité de mettre en application la liberté et l'égalité en garantissant la liberté de conscience.**

6 | La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. **Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression** qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

Celles et ceux qui font appel aujourd'hui à l'École plus traditionnelle de Jules Ferry pour laisser penser que l'École républicaine ne faisait pas de pédagogie font un contre-sens ! Lors du congrès pédagogique de 1881, Jules Ferry déclare : « [...] ceux qui sont plus forts sur le mécanisme ne comprennent rien à ce qu'ils lisent, tandis que les nôtres comprennent. Voilà la différence. »

Jules Ferry aborde aussi la question des « accessoires » c'est-à-dire des leçons de choses, des arts, du dessin, etc. : « parce que ces accessoires feront de l'école primaire une Ecole d'Education libérale. »

La laïcité c'est aussi l'égalité filles-garçons :

9 | La laïcité implique le **rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

L'outil de *L'ABCD de l'égalité* destiné à garantir cette égalité filles-garçons a été contesté par des intégristes de toute confession qui ont mené à son échec.

La *Charte de la laïcité* met en valeur les moyens de son application :

2 | La République laïque organise la **séparation des religions et de l'État**. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

La République sépare pour mieux rassembler les citoyen-ne-s autour de valeurs communes.

11 | Les personnels ont un **devoir de stricte neutralité**. Ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

7 | La laïcité assure aux élèves l'accès à une **culture commune et partagée**.

Il n'existe pas de culture commune si l'une ou l'autre est privilégiée par l'Etat.

→ La mauvaise connaissance de la laïcisation de l'École et de la République :

C'est l'histoire d'un combat, depuis l'opposition de la communauté catholique qui a longtemps défendu la primauté du droit de Dieu sur le droit des Hommes, jusqu'à la réflexion du siècle des Lumières, concrétisée

par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 par lesquels les principes de la laïcité sont affirmés ; mais ils ne seront évidemment pas mis en application immédiatement...

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789)

- **Article 10** : « nul ne doit être inquiété pour ses opinions »
- **Article 11** : « la libre communication de ses pensées et de ses opinions est un des biens les plus précieux de l'homme: tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi ».

La laïcité a dû d'abord entrer dans l'Ecole avant de rentrer dans l'Etat.

Pour cela, Jules Ferry est passé par les programmes en modifiant « l'instruction morale et **religieuse** » de la loi Guizot de 1833 en « instruction morale et **civique** » en 1882. *C'est pourquoi nous devons être vigilant·e·s aujourd'hui car celles et ceux qui s'attaquent à la laïcité vont s'attaquer aux programmes de l'Ecole...*

Aux républicains qui se sont alors demandés comment il était possible de construire une morale détachée de la religion, Jules Ferry a répondu : « On ne vote pas Dieu dans les assemblées ! ».

Néanmoins, dans la circulaire définissant les programmes de l'Ecole publique laïque de J.Ferry (1882) étaient également inscrits les devoirs envers la patrie et la famille, et ceux « envers Dieu », qui sont restés en vigueur jusqu'en 1923, puis ont été rétablis en 1940 par Pétain pour être définitivement supprimés en 1945. En effet, Jules Ferry était d'une part un homme entouré de protestants, d'autre part un élu qui savait la République fragile ; c'est pourquoi il choisit de prendre le temps, convaincu qu'il ne fallait pas heurter la conscience des concitoyen·ne·s.

La loi Goblet de 1886 sortit les curés et les religieuses des écoles, dans un délai de 5 ans pour les hommes, mais sans délai pour les femmes car il existait alors 8 Ecoles Normales laïques d'instituteurs réparties dans le pays, mais pas d'institutrices, donc aucun personnel féminin pour assurer l'enseignement...

2. Une application de la laïcité difficile, particulièrement en Education prioritaire

71% des enseignant·e·s interrogé·e·s estiment que les difficultés rencontrées autour de la laïcité sont dues à l'influence de l'actualité nationale ou internationale. Plus de 40% pensent qu'elles sont en augmentation, et autant qu'elles sont stables.

Face aux contestations des élèves, 37% des enseignant·e·s reconnaissent s'autocensurer, 53% en REP.

3. La réalité des manifestations d'intolérance entre élèves

Seuls 20% des enseignant·e·s disent ne jamais constater d'actes ou de paroles d'intolérance entre élèves.

4. Le déficit de formation des enseignant·e·s

Les enseignant·e·s jugent insuffisants les dispositifs de formation et/ou d'aide pour faire partager aux élèves le principe de laïcité.

5. La montée des communautarismes

D'après l'[IFOP](#), 72% des Français·es estiment que la laïcité est en danger en France, et 59% des enseignant·e·s.

Cette étude met en valeur le besoin d'une pédagogie laïque pour comprendre et encadrer les manifestations identitaires dans notre société multiculturelle.

Il ne faut pas surestimer le caractère nouveau de ce multi-communautarisme : « La France ce sont des France différentes qui ont été cousues ensemble » disait F. Braudel en 1985.

A l'Ecole, il est essentiel de ne pas prendre comme une atteinte à la République des paroles d'élèves qui interrogent. Les enseignant-e-s disent pouvoir réaliser ce travail correctement à condition que leur hiérarchie les soutienne, et ajoutent que le plus dérangeant n'est pas lorsque les élèves parlent mais quand ils se taisent.

« Maintenir le cap sur l'identité [...] ce n'est ni tourner le dos au monde, ni faire sécession du monde »
Aimé Césaire, 1987.

Un autre communautarisme monte dans notre pays, mais n'est pas nommé : celui des riches. Les territoires perdus de la République ne se trouvent pas seulement dans le 93 ; on peut s'interroger au sujet du 16^e arrondissement, lieu de manifestations contre la construction d'un immeuble pour les SDF qualifié-e-s de « nuisances »...

Dans l'Ecole laïque, le dialogue doit être réglé mais tout n'est pas négociable non plus, tout comme la liberté n'est jamais absolue : elle est toujours encadrée par la loi d'une part et par liberté d'autrui d'autre part. En effet, la laïcité n'est pas la neutralité des valeurs et un Etat laïque n'est pas un Etat faible dépourvu de valeurs.

Ainsi, si la croyance personnelle n'est pas soumise à une appartenance sociale, laïcité et question sociale sont évidemment liées. La devise *Liberté, égalité, fraternité* n'a pas de réalité quotidienne dans certains territoires. Alors que Jaurès disait déjà : « la République doit être laïque et sociale mais restera laïque parce qu'elle aura su être sociale », Jérôme Fourquet parle aujourd'hui de la mise en œuvre d'un « processus de séparatisme social ».

Il paraît donc évident qu'il est impossible d'enseigner sereinement la laïcité dans un pays dans lequel le débat autour de la laïcité est souvent confus, instrumentalisé, dévoyé, dans un pays qui a laissé se ghettoïser des parties entières de son territoire, dans un pays qui favorise l'échec scolaire d'une partie de sa population qu'il exclut.



La France n'est pas « UNE et indivisible » mais elle est indivisible car composée (contrairement à l'approche anglo-saxonne du communautarisme...) !

QUELLE PEDAGOGIE POUR QUELLE CITOYENNETE ?

par Philippe Meirieu

Présentation de Philippe Meirieu par Céline Rigo

Instituteur, puis professeur de Français et de philosophie, directeur de l'Institut des sciences et pratiques de l'éducation et de la formation, de l'Institut national de recherche pédagogique et de l'IUFM de Lyon, auteur d'une thèse d'Etat en lettres et sciences humaines, professeur des universités émérite en sciences de l'éducation.

Dans son dernier livre [La Riposte](#), il est notamment question d'anti-pédagogisme ou de néo-pédagogisme...

Le 20 novembre, journée mondiale des Droits de l'Enfant par Philippe Meirieu

Il y a 29 ans, la France signait la Convention Internationale des Droits de l'Enfant qui constitue un texte fondamental même s'il pose beaucoup de questions et de problèmes.

La notion de Droit de l'Enfant comporte 2 versants :

→ **Les droits-créance**, sur lesquels tout le monde s'accorde : le droit à un nom, à des conditions de vie décentes, à la protection sociale, à la non-exploitation par le travail... Ce sont des droits que l'on doit aux enfants car ce sont des êtres inachevés.

→ **Les droits-liberté**, qui existent car les enfants sont néanmoins des êtres complets (la compatibilité inachevés/complets peut paraître compliquée...), par exemple : « le droit d'exprimer librement ses opinions sur toute question l'intéressant, ces opinions étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité », cette dernière proposition laissant une marge d'application... Sont également reconnus les droits à l'association, l'expression, la liberté de conscience, de croyance et de religion, qui suscitent de nombreux débats autour de la question *Que signifie avoir une liberté de conscience à cet âge ?*, certain·e·s y dénonçant une imposture.

Cependant, il n'existe pas de droit-liberté de l'enfant s'il n'y a pas de devoir d'éducation de l'adulte. C'est ce qui détermine le passage de l'égalité des chances au droit à l'éducation pour tous les enfants, par tous les adultes, pour accéder à la citoyenneté.

« L'égalité des chances, il y a la Française des jeux pour ça. » *Eric Favéy*

Le droit à l'éducation pour tous·tes doit être garanti pour accéder à la citoyenneté, c'est l'injonction de Ferdinand Buisson dans son *Dictionnaire de la pédagogie* : « Nos ancêtres ont fait la France, il nous revient de faire les Français ».

Quelle pédagogie pour quelle citoyenneté ? par Philippe Meirieu

1. Quelles compétences pour devenir citoyen ?

Les finalités des apprentissages sont primordiales et doivent être intégrées aux apprentissages. Il faut toujours se demander « *POUR quoi ?* ». D'où les *pour* dans le tableau de compétences suivant :

Habiter son corps pour...	Maîtriser ses activités motrices et équilibrer son rapport au monde
Lire pour...	Comprendre
Ecrire pour...	Construire sa pensée et communiquer à distance avec précision et rigueur
Parler pour...	Débattre sereinement avec autrui et désintriquer le savoir et le croire
Compter pour...	Déchiffrer et dé-chiffrer le monde
Respecter autrui pour...	Découvrir en quoi il est à la fois le même et l'autre

Habiter son corps est un apprentissage fondamental loin d'être simple. L'enfant est d'abord dans la gesticulation avant d'être dans le geste. Le geste c'est lorsque l'intention, c'est-à-dire l'esprit, passe dans le corps. C'est également équilibrer son rapport au monde, à travers sa santé notamment. Ce rapport à l'environnement immédiat détermine l'investissement intellectuel.

Le sommeil, par exemple, constitue une question de santé publique fondamentale : Comment faire travailler un enfant en classe quand son rapport au sommeil n'est pas équilibré, quand il ne peut pas habiter son corps avec lucidité ?

Lire : Ferdinand Buisson rappelle que les protestants ont établi un rapport à la lecture historiquement très important (par la lecture de la Bible). L'accès au texte n'apparaît plus uniquement comme fonctionnel (notices agricoles ou affiches municipales) mais offre la possibilité de vérifier et de penser soi-même, autrement dit de s'exonérer du pouvoir du clerc qui lit à notre place et nous dit ce que nous devons penser... Il s'agit d'apprendre à lire dans un objectif de désacramentaliser le texte : dans un objectif de laïcité donc ! Lire pour comprendre, communiquer, et devenir citoyen-ne.

Ecrire : L'apprentissage est au-delà de l'acte matériel (écrire avec la plume). Ecrire ne vient pas habiller la pensée mais c'est en écrivant que l'on pense. Ecrire pour construire sa pensée, non pas pour remplir des questionnaires à choix multiples ; écrire pour communiquer avec rigueur en cherchant la formule la plus exacte « au plus près du plus juste ».

Parler : Apprendre à parler pour débattre ("pour devenir citoyen, pas pour passer un examen"). On ne peut pas opposer ni séparer « savoir » et « croire » ; l'objectif est de pouvoir différencier les registres. En effet, le vrai débat c'est la capacité à mettre en jeu les savoirs pour désintriquer la partie qui n'est pas savoir mais stéréotype.

D'après Nietzsche, ce qui caractérise les savoirs c'est qu'ils sont partageables à l'infini, différemment des croyances : « Les savoirs unissent, les croyances séparent. » (P. Meirieu)

Le projet de laïcité ne peut pas exclure des enfants du savoir au prétexte que ce savoir ne serait pas partageable par eux.

Compter pour comprendre le monde, un monde où les statistiques sont instrumentalisées.

L'objectif est aussi d'apprendre qu'il y a des choses que l'on ne peut pas compter (« dé-chiffrer ») comme la générosité ou l'engagement : la totalité du monde, à commencer par les valeurs, n'est pas réductible aux chiffres.

Respecter autrui : Cet ajout de Blanquer au *Lire, écrire, compter* est un lieu commun : Qui peut vouloir le contraire ?! Cette question constitue une grille de lecture efficiente selon P.Meirieu : « *Est-ce que quelqu'un peut argumenter le contraire ? Si oui, le texte est intéressant ; si non, c'est du vide.* »

On parle beaucoup de l'Ecole inclusive aujourd'hui, notamment pour les élèves porteurs-ses de handicap. La classe n'est pas inclusive en soi, c'est l'activité pédagogique qui l'est. Sinon l'Ecole exclut de l'intérieur : si l'élève ne peut pas partager l'activité avec les autres, il-elle est inclus-e juste physiquement, ce qui finalement accentue le sentiment d'exclusion.

L'autre a besoin d'être regardé-e dans sa singularité, son altérité : là est l'objectif.

2. Quelles connaissances pour exercer sa citoyenneté ?

L'histoire pour...	Découvrir la part que chacun et chacune peut prendre à la construction du monde
Les sciences pour...	Comprendre que le monde est un écosystème dont tous les éléments sont solidaires
Les lettres pour...	Accéder à l'empathie
Les arts pour...	Percevoir les questions anthropo communes
Les langues pour...	Faire l'expérience de l'altérité
Le droit pour...	Intégrer l'importance des normes nécessaires à la vie collective

« Il faut enseigner **l'Histoire**, parce qu'en faisant découvrir ce qu'ont fait les humains avant eux, ils auront à choisir ce qu'ils feront eux-mêmes » selon B.Falaize.

En reprenant les mots d'Adorno (*Eduquer après Auschwitz*), les enfants doivent comprendre que des humains peuvent se faire des barbares, ou des complices de leur propre asservissement, mais également que des humains peuvent résister à cela...

Dans une société laïque, il est essentiel d'enseigner **le droit** à toutes et tous, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

3. Les fondamentaux des fondamentaux

Dans une société marquée par la domination du capitalisme pulsionnel et la montée de l'individualisme social, l'Ecole doit jouer son rôle « thermostatique » selon Postman : l'Histoire montre que lorsqu'une société est dominée par un phénomène, l'Ecole peut baisser ou monter la température...

Deux exigences s'imposent pour que l'Ecole puisse jouer ce rôle de contre-poison :

- « Qu'on puisse donner raison à l'autre, qu'on doive avoir tort contre soi-même et contre ses propres intérêts » (Gadamer) ;

- Il faut « d'abord poser les lances » (Mauss).

4. Des perspectives pour l'action pédagogique au quotidien

→ Dans une société où la réussite individuelle est supposée contribuer à l'intérêt collectif, l'Ecole laïque doit travailler à la mise en place de formes de coopération qui profitent à toutes et tous.

→ Dans une société où la satisfaction pulsionnelle, l'attractivité et l'immédiateté l'emportent systématiquement sur la quête de la précision, de la justesse et de la vérité, l'Ecole doit travailler sur le sursis qui permet l'émergence de la pensée, l'entrée dans la réflexivité, le « nourrissage » par la culture.

→ Dans une société où le consommable et l'obsolète l'emportent souvent dans le cadre d'un fonctionnement « bancaire », l'Ecole doit faire de la remise en chantier, du « travail vrai » sans cesse amélioré, de l'élaboration du « chef d'œuvre » dans la « patience d'atelier »... La forme « normale » de l'évaluation est celle qui permet « non pas de devenir meilleur que les autres, mais meilleur que soi-même ».

→ Dans une société de la virtualisation de l'économie, des échanges entre humains et des échanges entre les humains et le monde, l'Ecole doit faire de la rencontre avec la résistance de l'objet et du dialogue avec lui une forme de travail essentielle, constitutive de la construction de l'attention et de l'entrée dans « l'œuvre ».

Chaque élève devrait savoir faire un tabouret sans colle ni clou, c'est ça la résistance des objets !

→ Dans une société où nous croyons pouvoir trouver notre satisfaction et satisfaire nos désirs dans la consommation de l'épuisable, l'Ecole doit permettre à chacune et chacun d'accéder aux biens communs fondamentaux, ainsi que de trouver sa satisfaction et de satisfaire ses désirs dans le partage de l'inépuisable. *Dans un gâteau, plus j'en prends, moins il en reste ; dans la culture, plus j'en prends, plus je peux en partager !*

Présentation d'Eric Debarbieux par Céline Rigo

Educateur spécialisé, instituteur spécialisé en IMP et en section d'éducation spéciale, maître de conférences puis professeur, directeur de l'Observatoire international et européen de la violence à l'école, directeur de la recherche et de l'évaluation de l'Unesco au Brésil, président du Conseil scientifique des Etats Généraux de la sécurité à l'école sous le ministère de Luc Chatel, délégué ministériel à la prévention de la violence scolaire auprès de Vincent Peillon, membre de l'American Society of Criminology.

Auteur de [Ne tirez pas sur l'école ! ...Réformez-la vraiment.](#)

"Climat scolaire" et sentiment d'appartenance par E. Debarbieux

En ouverture de ce propos sur le climat scolaire, une petite incise sur les conseils du Ministre de l'Éducation Nationale en matière de punition à l'école : préférer les lignes (interdites depuis le XIX^e) à l'exclusion...

1. Halte au *school bashing* : l'École n'est pas responsable de tous les maux de la société

Une enquête réalisée en 2017 dans les collèges montre qu'en terme de bien-être, de qualité de l'apprentissage, de sentiment de sécurité, et d'intérêt, ça ne va pas si mal que ça ! Et il faut le rappeler !

En revanche, le ras-le-bol des personnels s'exprime au travers des 64% des personnes interrogées qui s'estiment non soutenues voire méprisées par la hiérarchie.

2. Définition du climat scolaire

Le climat scolaire reflète le jugement qu'ont les parents, les éducateurs et les élèves de leur expérience de la vie et du travail au sein de l'École.

Pour autant il ne s'agit pas d'une simple perception individuelle. Cette notion de climat repose sur une expérience subjective de la vie scolaire qui prend en compte non pas l'individu mais l'École en tant que groupe large et les différents groupes sociaux au sein de l'école.

En ce sens, il convient de ne pas limiter l'action aux élèves. La sécurité des professeurs et leurs relations sociales et émotionnelles avec leurs collègues, la qualité du leadership doivent être incluses, tout autant que l'interaction entre la perception de ce climat par les parents, les élèves et les enseignant-e-s.

On confond souvent climat scolaire et bien-être. Le climat scolaire n'est pas facile à définir. Cependant, la question ne doit pas se régler par la parution d'une circulaire sur le climat scolaire, qui pourrait ainsi devenir l'objet d'évaluations chiffrées vidées de la richesse de ce concept.

3. La question du climat scolaire sur le terrain

Les exemples suivants sont issus des nombreuses enquêtes réalisées par E. Debarbieux depuis 1991, auprès de plus de 200 000 élèves et autant de professeurs, en France et ailleurs.

Exemple 1 : Le sentiment de justice scolaire

Dans un collège où les élèves et les membres du personnel ont été interrogé-e-s sur les punitions appliquées, 80% des élèves les trouvent injustes et 80% des professeurs trop laxistes.

Certain-e-s enseignant-e-s ont alors pensé que les élèves avaient répondu n'importe quoi pour se venger... il s'agit là d'une mauvaise interprétation de la situation :

Cet établissement se situe en Seine-St-Denis, dans un secteur ségrégué qui souffre d'une inégalité sociale marquée. Les professeurs sont très jeunes, pour beaucoup contractuel·le·s, seul·e·s, sans formation, sans aide (ni même auprès du principal : l'institution ne se protège pas elle-même !) ; on observe un turn-over de plus de 60% au niveau du personnel d'enseignement et d'encadrement (les professeurs et les principaux restent 2 ou 3 ans), aucun travail collectif n'a lieu, aucun sentiment d'appartenance en tant qu'adulte n'existe.

Dans ce collège, 33% des élèves ont déjà été exclu·e·s. Les professeurs disent leur donner des colles ne sert à rien.

Un projet de 2 ans autour de la « justice restaurative » a été mis en place dans cet établissement.

Exemples 2 et 3 : Les violences à l'école

De jeunes professeurs des écoles ont interpellé E. Debarbieux sur les violences observées dans leur école, tandis que les professeurs plus âgés/expérimentés nient l'existence de problèmes de violence. Après enquête, 20% des élèves interrogé·e·s ont déjà été racketté·e·s (contre 6% en moyenne). Ces révélations ont été un véritable choc pour les plus anciens professeurs, qui n'avaient peut-être pas envie de voir et de dire qu'ils travaillaient avec des enfants plus difficiles que d'autres...

Dans un établissement à St Ouen, 20% des élèves ont déclaré être regardé·e·s dans les toilettes, 17% forcé·e·s à se déshabiller, en majorité des garçons. En effet, les garçons sont les premières victimes des violences sexistes : avant de dominer la femme, le mâle domine d'abord le mâle dans sa construction triviale et très forte du virilisme.

Sur ces questions, le primaire reste la priorité. *(Pourtant les professeurs des écoles demeurent payés 25% de moins que dans le secondaire en effectuant plus d'heures d'enseignement et autant de préparation...)*

4. Les cinq dimensions d'un climat scolaire positif

→ **Les relations** (*respect de la diversité, relations positives entre tous, décisions partagées, participation des élèves dans l'apprentissage et la discipline, collaboration, entraide, support mutuel, investissement de la communauté scolaire, participation des parents aux décisions*)

Le principal facteur de stress chez les personnels réside dans les relations avec les collègues et la hiérarchie, pas avec les élèves ! On peut observer une augmentation des conflits d'équipe, et des difficultés à accepter le travail collectif.

→ **L'enseignement et l'apprentissage** (*qualité de l'instruction, attentes élevées en matière de réussite, pédagogie différenciée, aide apportée, récompenses, créativité valorisée, participation encouragée, apprentissage social et éthique valorisé et en lien avec les disciplines, développement professionnel, formation continue, leadership, vision irréfutable et claire du projet de l'école, soutien et disponibilité de l'administration*)

On nous dit que l'apprentissage explicite de la lecture est nécessaire. C'est évident, mais les méta-analyses montrent que l'important pour les élèves est de confronter leurs connaissances, leurs interprétations... comme nous !

La rigueur de l'enseignement est également prépondérante, car elle garantit l'exigence par laquelle on peut croire que les élèves vont progresser.

→ **La sécurité** (*plan de crise, règles claires communiquées et réponses aux violations de la règle claires, sentiment de sécurité physique et émotionnelle, tolérance à la différence, réponses au harcèlement, résolution des conflits*)

Les idées politiques actuelles, comme la police à l'école ou les internats pour élèves difficiles, font fausse route. Les portiques détecteurs de métaux inquiètent, séparent, et produisent donc l'effet contraire : moins l'Ecole fait communauté, plus il y a communautarisme. Quant à la vidéosurveillance, les études prouvent

qu'elle n'a aucune influence sur les violences interpersonnelles. Au contraire même, 75% des *school shooting* ont été commis par des adultes qui manifestaient le besoin de se faire voir parce qu'ils avaient été harcelé·e·s : plus on met de caméras, plus on se fait voir !

La question des violences à l'École doit faire l'objet d'un traitement pédagogique.

→ **L'environnement physique** (*propreté, espace et matériel adéquats, esthétisme, offres extra-scolaires*)

La beauté et la propreté sont essentielles mais insuffisantes. Ce qui compte c'est le sentiment d'habiter le lieu (ce qu'on ne constate pas vraiment face à des couloirs interminables faits de murs vides sans décoration, ou à des coupes de sport dans le bureau du principal...)

→ **Le sentiment d'appartenance** (*sentiment d'être relié·e à la communauté scolaire, à un·e adulte au moins pour les élèves, engagement des professeurs et des élèves*)

Il est impossible de transmettre en cours les valeurs de la République, il faut les faire vivre.

L'exemple est donné d'un collège construit (après que l'ancien ait été brûlé par des élèves) après de nombreuses discussions entre tous les partenaires. Le jour de l'inauguration, aucun professeur n'était présent ; il s'agissait d'un samedi matin. Un an après l'ouverture, 95% des élèves trouvent les locaux agréables ; 2 ou 3 ans après, 45% les trouvent désagréables. En effet, les WC ne sont ouverts qu'à 10h30 et 15h30, donc les élèves utilisent les coins de l'escalier A à la place... et de ce fait n'empruntent plus que l'escalier B pour se déplacer dans le collège, donc arrivent en retard en classe et se font réprimander...

Le sentiment d'appartenance c'est aussi la correspondance scolaire de Freinet : « Nous ne sommes plus seuls c'est ça qui est important ».

Il ne faut pas se priver de nos alliés de co-éducation que sont par exemple les parents.

5. Conclusion

« Dans la classe on risque de perdre des plumes si on se promène déguisé·e en chef indien. »

Fernand Maury

- **Comment répandre davantage la parole des pédagogues dans les médias ?**

E.Debarbieux : On peut éprouver une certaine lassitude à réagir à chaud à des annonces politiques pour lesquelles on est sollicité, et à parler à la place d'un gouvernement avec lequel on n'est pas d'accord...

J.-P.Delahaye : Il ne faut pas s'imaginer que les pédagogues ont table ouverte sur les médias. Par exemple sur le sujet des 4 jours et demi, tout le monde sait qu'il faut au moins 5 matinées de classe pour les élèves ; la méthode de Singapour dont tous les médias parlent préconise au moins 200 jours de classe dans l'année, en France nos élèves en ont 136. Nous sommes les seuls au monde à faire endurer des journées de 6h à nos élèves ; c'est une forme de maltraitance dont il faut avoir conscience. Mais évidemment les enfants des classes moyenne et favorisée n'ont pas besoin de cette 5^{ème} matinée... Sur ce sujet des rythmes scolaires donc, les pédagogues ne sont pas sollicités pour donner leur avis sur le retour aux 4 jours, tout comme les familles défavorisées !

P.Meirieu : Les médias répondent à une habileté politicienne plus qu'à une cohérence, il est donc difficile de faire entendre une voix différente. L'occasion se présente seulement quand « une voix dissonante est montée en épingle » par les médias qui cherchent alors une opposition à chaud dans une démarche qui « frise le micro-trottoir » et qui ne permet pas de comprendre le problème de fond. Par ailleurs, un besoin de renouvellement dans les figures pédagogiques se fait sentir, nous toutes et tous devons nous exprimer à notre échelle dans les différents médias !

- **Comment introduire réellement les pratiques coopératives dans l'institution ? Quels exemples de supports pouvez-vous donner ?**

E.Debarbieux : Il est essentiel de se former sur du concret.

J.-P.Delahaye : On peut s'appuyer sur la loi de refondation de 2013 qui préconise les pratiques coopératives (et qui n'a pas encore été abrogée). Par ailleurs, le livre *Apprendre par les pédagogies coopératives* de Sylvain Connac, préfacé par J.-P.Delahaye, constitue un excellent guide.

P.Meirieu : Il existe de nombreux textes qui promeuvent la coopération. Seulement, construire une entraide entre élèves relève de nos jours d'une « révolution copernicienne qui sort de l'idéal de la classe homogène où tout le monde fait la même chose en même temps ». Il faut faire comprendre que « J'ai besoin de l'autre pour progresser quand il m'explique, et aussi quand je lui explique, parce que je progresse aussi ». Les pratiques qui « cassent les fonctionnements pyramidaux sclérosés » ne sont pas assez employées.

- **La Guyane n'est pas sous la loi de 1905. De nombreux enseignants s'interrogent : Comment mettre en application les principes de la laïcité dans une Ecole qui a du mal à être laïque ?**

J.-P.Delahaye : Le CNAL porte la volonté et la revendication d'appliquer les principes de la laïcité sur tout le territoire. Il a d'ailleurs obtenu qu'en Alsace-Moselle les heures d'enseignement religieux ne fassent pas l'objet de dispenses pour ne pas les recevoir, mais qu'au contraire elles soient soumises à inscription pour y assister. Le prochain objectif est que ces heures-là soient déduites des 24 heures d'enseignement. C'est un combat très difficile et long ; et les différents gouvernements, de quelque bord qu'ils soient, n'ont visiblement pas jugé utile de s'attaquer à la question...

P.Meirieu : Il s'agit d'un problème de justice et d'équité territoriale : la Guyane doit rentrer dans la règle commune, tout comme les territoires concordataires.

La Guyane souffre du rapport entre la laïcité et les cultures superstitieuses vernaculaires. Dans son analyse de l'histoire de la laïcité, F.Buisson dit pas qu'il ne faut pas arracher les croyances mais qu'il faut travailler avec. Néanmoins, certaines croyances vernaculaires sont dangereuses pour la santé ou pour l'égalité filles-

garçons par exemple ; il faut travailler avec les jeunes qui associent la laïcité à du colonialisme. Il faut interroger la façon dont ils-elles veulent conserver leur identité culturelle et religieuse sans heurter les principes d'une laïcité commune. Dans ces cultures vernaculaires, il y a des éléments qui constituent une manière légitime de penser et de voir le monde, et d'autres, une atteinte fondamentale aux droits de la personne. « C'est vrai aussi pour l'Islam ». De manière générale, aux jeunes pour qui la laïcité est une atteinte à l'affirmation de leur identité, et son refus, un moyen de se construire, il faut montrer qu'au contraire la laïcité est le moyen de protéger leur identité. Le phénomène de gangs ou de groupes qui fournissent l'identité et la sécurité au prix de l'aliénation de leur liberté doit interroger la République et constitue un vrai défi pour la laïcité.

E.Debarbieux : Faire, faire ensemble, développer des récits (pour remplacer les récits religieux) auxquels les jeunes peuvent s'identifier... C'est la seule petite partie que l'Ecole peut faire, mais elle est indispensable.

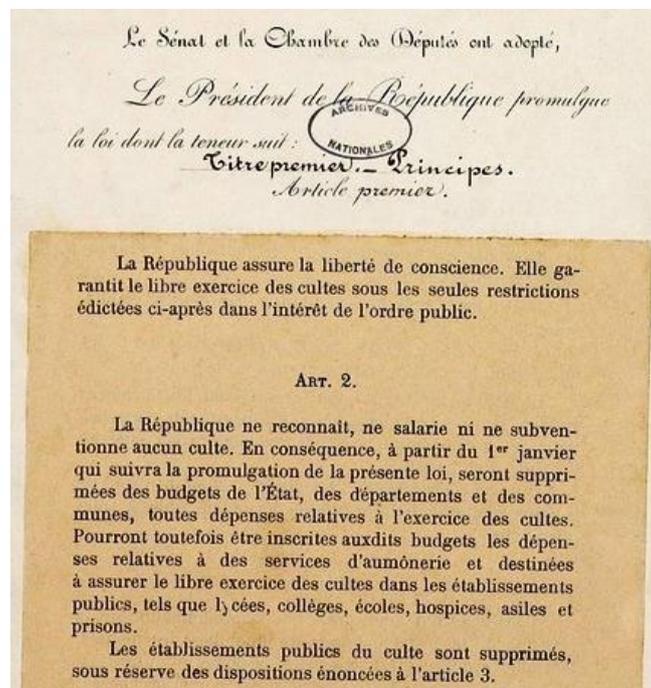
J.-P.Delahaye : Prenons l'exemple de l'insuffisance des bourses étudiantes mise en lumière par *l'Observatoire de la grande pauvreté* : là où l'Etat a été défaillant, d'autres ont pris le relais...

Par ailleurs, Gandhi a dit : « On n'est pas obligé d'approuver tout ce qu'on tolère » : il faut que l'on apprenne à vivre avec nos concitoyen-ne-s et à accepter d'entendre des expressions qui nous choquent du moment qu'elles ne constituent pas une infraction à la loi ou aux valeurs de la République.

- **Le projet de révision de la loi de 1905 par le gouvernement inquiète. Quels sont les risques ?**

J.-P.Delahaye : Une des questions prétextes à ce projet est la suivante : *Comment faire en sorte que des propos contraires à la République ne soient pas tenus dans les édifices religieux ?* Mais légalement il n'est pas nécessaire de modifier la loi de 1905 pour ça. On entend aussi que l'on pourrait donner des aides pour les bâtiments, ce qui fait référence à l'article 2 sur la non-subvention.

Il existe déjà des modifications de la loi, mais qui ne portent pas atteinte à ses piliers que sont les articles 1 et 2. Il faudrait vivement réagir si c'était le cas ; c'est pourquoi la Ligue de l'enseignement va se réunir très prochainement pour se préparer le cas échéant...



- **Qu'en est-il de l'abrogation de la loi Debré ?**

J.-P.Delahaye : Il n'est pas question de remettre en question la liberté de chacun-e de choisir l'école de son enfant ; l'Ecole publique ne doit pas être le monopole. Cependant, à l'heure actuelle l'Ecole publique finance

sa propre concurrence qu'est l'Ecole privée, et alimente ainsi le clivage social (même si certaines écoles privées accueillent des enfants de milieux populaires, elles restent en marge). Ce n'est pas normal que le privé soit à ce point responsable de l'absence de mixité sociale dans les écoles ! Il faudrait que les recteurs prennent en considération ce facteur dans l'attribution des moyens alloués à un établissement privé. L'an dernier, le CNAL a demandé à la Cour des Comptes l'estimation du coût de l'enseignement privé en France, ce à quoi on a répondu : « On ne sait pas faire ».

- **Quid du sentiment d'appartenance des parents ?**

E. Debarbieux : Les parents qui pensent que tout est la faute de l'Ecole enferment leur enfant dans un conflit de loyauté en les forçant à choisir entre son professeur ou son parent (qu'il choisira). De la même façon, les discours anti-parents en salle des professeurs suffisent !

« La question ce n'est pas *A qui est la faute ?*, mais *Qu'est-ce qu'on fait, ensemble ?* »